

Haïti-Féminisme : Quand fleurissent les lilas

Acquis et questionnements autour de 25 ans de lutte de femmes

jeudi 27 décembre 2012



Débat

*Par Marie Frantz JOACHIM**

Soumis à AlterPresse le 27 décembre 2012

Introduction

Ce texte se veut une contribution aux efforts de garder dans la mémoire collective des événements relatifs au mouvement féministe haïtien au cours de ces 25 dernières années. Cette période présente un double intérêt. Elle marque à la fois la longue transition démocratique dominée par le pouvoir lavalasse et ses variantes et le début d'un nouveau

règne qui préconise le « changement ».

Il se propose de clarifier en tout premier lieu l'expression « transition démocratique », ses caractéristiques en Haïti pour mieux cerner le contexte d'émergence du mouvement féministe haïtien. Il présentera ensuite les différentes tranches d'histoire dans la vie du mouvement en mettant l'emphase sur celles jugées les plus pertinentes et enfin s'interrogera sur l'avenir en prenant en compte les nouvelles tendances qui se dégagent tant au niveau du pouvoir et de la nouvelle administration qu'au niveau des mouvements sociaux.

Il convient toutefois de souligner l'allure de témoignage que peut prendre certaines parties de ce texte en raison de l'implication directe de l'auteure dans diverses actions. Cependant, dans le souci de prendre en compte les différentes familles idéologiques du mouvement féministe, des entretiens ont eu lieu avec certaines dirigeantes d'organisations de femmes [1].

Contexte d'émergence du mouvement féministe haïtien

L'expression « transition démocratique » renvoie à l'ensemble des processus qui réalisent le passage pacifique d'une dictature à un régime démocratique à travers l'instauration d'élections libres. Ainsi, la période d'histoire qui sera prise en compte dans le cadre de cette réflexion, s'échelonne de 1986 à 2011. En effet, en 1986, la dictature des Duvalier installée depuis 30 ans en Haïti, a cédé le pas, suite à un soulèvement populaire, à un régime d'aspiration démocratique.

Il est important de noter que cette transformation politique [2] apparente que connaît Haïti, s'inscrit dans la mouvance du changement opéré dans plusieurs pays d'Amérique latine, notamment l'Équateur 1978, le Pérou 1980, la Bolivie 1982, l'Argentine 1983, l'Uruguay 1984, le Brésil 1985, le Chili 1989. S'il est vrai que chaque changement de régime politique est singulier, une constance demeure. Ces régimes autoritaires ont tous d'une façon ou d'une autre négocié leur sortie. Contrairement aux expériences précédentes du 20^{ème} siècle, ces gouvernements ont été défaits pacifiquement et non sous le coup de l'intervention d'une force armée extérieure (deuxième guerre mondiale) ou intérieure (lutte d'indépendance). Sans vouloir entrer dans une démarche comparative, il y a lieu de souligner que plusieurs de ces pays ont réussi à démarrer et réaliser leur transition démocratique en s'assurant d'une stabilité politique et économique. Or, dans le cas d'Haïti, à partir de 1986, la transition démocratique se caractérise par une série de gouvernements éphémères, coups d'Etat, assassinats politiques, interventions militaires de forces étrangères et répétitions d'élections pas toujours crédibles. C'est dans ce contexte que le mouvement féministe et féminin haïtien a émergé, grandi et a obtenu des acquis.

Le Mouvement féministe haïtien à travers ses tranches d'histoire

Pour la commodité du texte, nous procéderons à un découpage qui loin d'être univoque et figé, va tenter de croiser des faits les plus saillants pour le mouvement féministe haïtien sur une période donnée. Nous en distinguons ainsi trois : la première (1986 - 1994) qui se caractérise par le foisonnement d'organisations de femmes et la résistance de celles-ci au coup d'État militaire ; la seconde (1994 - 2002) est marquée par trois événements majeurs, à savoir la création du ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF), la constitution d'un comité de négociation des femmes avec les parlementaires de la 46^{ème} législature sur des lois discriminatoires aux femmes, et enfin le début de formation d'une structure unitaire ; la troisième (2002 - 2011) définie par l'instauration du quota de 30% dans la loi électorale, la consolidation de la structure unitaire et la participation à la création d'autres mécanismes mixtes devant assurer l'efficacité, l'harmonisation et la coordination des interventions, plus particulièrement en matière de violences sexo-spécifiques et l'introduction des études des rapports sociaux de sexe à l'université.

1986-1994 : Relance du mouvement féministe haïtien

La première période se caractérise à la fois par un foisonnement d'organisation de femmes et un coup d'état militaire contre le président démocratiquement élu.

Le droit à la liberté d'association étant retrouvé, à la chute de la dictature des Duvalier en 1986, en plus des dizaines d'organisations exclusivement de femmes qui s'identifiaient comme féministes, des groupements de femmes communément appelés « fanm vanyan » (femmes vaillantes) pullulaient sur tout le territoire. Si les premières insistaient sur les revendications relatives aux violences faites aux femmes, à la santé génésique ou aux droits des femmes à disposer de leur corps, les secondes se réunissaient pour la plupart autour de petits projets de développement communautaires, générateurs de revenus, ou plus directement de simple survie. Cette différence de perception et de conception du féminisme n'a pas constitué un obstacle à la grande mobilisation qui devait regrouper les femmes de toutes les couches sociales confondues.

En effet, le 3 avril 1986, quand « Fanm d'Ayiti » qui se proposait de suivre la trace des femmes de la Ligue Féminine d'Action Sociale de 1934 a lancé un appel à la manifestation, plus de trois cent mille (300,000) femmes [3] ont participé à l'action la plus importante en termes de mobilisation de masse, réalisée durant cette période. Les revendications fondamentales s'articulaient autour de l'intégration des femmes dans tous les mécanismes de construction de la démocratie tout en réclamant un égal accès aux droits fondamentaux, à l'emploi et à la santé. Ces revendications sont l'expression d'une détermination des femmes à s'impliquer et à participer qualitativement et quantitativement aux affaires du pays et aux instances décisionnelles. La forme utilisée pour porter ces revendications, traduit la volonté des femmes de se positionner pour pouvoir jouir du droit à l'association et à l'expression pour lequel plusieurs femmes sont tombées pendant la dictature. Nous pensons plus spécifiquement à Laurette Badette, Marie Thérèse Féval ou encore Yanick Rigaud, toutes exécutées sous le régime de Duvalier pour leur engagement en faveur de la liberté.

Les féministes veulent rendre irréversible la nouvelle situation créée avec la chute de la dictature. C'est dans ce sens que l'on peut comprendre leur importante participation d'une part aux élections de 1990 en tant que militantes dans les communautés ecclésiales de base et d'autre part à la résistance constante menée au cours des trois ans du coup d'état (1991-1994) sanglant, orchestré par l'armée, dirigée par le Général Raoul Cédras, et le colonel Michel François ainsi que l'oligarchie haïtienne et les pays impérialistes, notamment les Etats Unis.

Il est important de souligner que le coup d'état est survenu à un moment crucial de la vie des organisations féministes et de femmes qui se définissaient et se structuraient. C'était le moment où les organisations féministes et de femmes faisaient de l'animation, la formation et la conscientisation autour des problèmes liés à la condition des femmes en vue d'encourager ces dernières à intégrer des structures organisationnelles pour transformer leurs conditions. Convaincues que les inégalités ne sont pas une fatalité, que nous pouvons par l'action militante transformer le quotidien de chacun et chacune, l'éducation populaire était au cœur de notre action militante pour le changement des mentalités. Des rassemblements importants se réalisaient à différents échelons territoriaux (Section Communale, Commune et département). Ces derniers se réalisaient pour susciter une réflexion sur le sexisme ordinaire, une prise de conscience de la nécessité du combat féministe et pour trouver, entre autres, des alliés hommes à la cause des femmes.

C'est durant cette période que la campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes a été lancée par la Solidarité Fanm Ayisyèn (Solidarité des Femmes Haïtiennes - SOFA) en novembre 1987. Ce faisant, la SOFA voulait attirer l'attention sur l'existence de ce phénomène qui est l'expression la plus sauvage et la plus cruelle de la domination masculine. Elle voulait interpeller la conscience de toutes et tous pour que l'intolérable ne soit plus socialement toléré. Elle voulait faire reconnaître à tous et toutes le droit des femmes à disposer de leur corps. Cette lutte a pris une autre dimension à partir de la fin de l'année 1991.

Pendant la période du coup d'état du 30 septembre 1991, le viol servait systématiquement de tactique de guerre pour humilier et terroriser les femmes dont le vote au cours des élections de 1990 avait marqué un poids important dans la balance. Le viol a été utilisé tant par des criminels notoires que par des partisans inconditionnels des secteurs politiques au pouvoir tendant à imposer silence aux femmes qui se montraient actives dans la sauvegarde du processus démocratique naissant.

Les agressions sexuelles contre les femmes pendant le coup d'état militaire étaient donc commises à des fins politiques. Le viol constituait une arme politique, un instrument pour intimider et punir les femmes à cause de leur lien direct ou indirect avec l'opposition au coup d'État. L'identité des auteurs de ces crimes est venue confirmer le caractère politique du viol. Les agresseurs étaient en effet des officiels ou des individus appartenant à l'appareil d'État (membres de l'armée, attachés, chefs de sections, *macoutes*, membres du corps paramilitaire FRAPH [4], *zenglendos*) qui tous opéraient à l'instigation de l'armée ou bénéficiaient de son soutien ou de son consentement.

Devant cette guerre acharnée contre les femmes, les organisations féministes dont SOFA, Kay Fanm, Enfo Fanm et d'autres féministes [5] n'appartenant à aucune organisation, ont habilement conduit une résistance qui a pris des formes diverses. Elle va - en dépit des interdits - des rencontres d'échanges autour de la conjoncture et de la résistance avec des femmes de tout le pays, à la constitution de documentation sur les cas de violations des droits des femmes pour les porter par devant les institutions internationales spécialisées en la matière. Parallèlement, elles se sont organisées conjointement avec des institutions d'accompagnement dont la section femme du Centre de Recherche et d'Action pour le Développement (CRAD) à fournir un service d'appui et d'accompagnement psycho-social en solidarité aux femmes victimes du coup d'état notamment celles vivant dans des quartiers populaires de la Capitale.

En clair, le coup d'État, dont l'un des objectifs a été de décapiter les mouvements sociaux, n'a pas réussi à démanteler le mouvement féministe haïtien. La jeunesse de ce dernier ne l'a pas empêchée de trouver la meilleure stratégie pour faire échec au coup d'État et contribuer ainsi à la lutte pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

1994-2002 : Plaidoyer, démarches d'unité et acquis du point de vue normatif et institutionnel

Cette période est marquée par trois événements majeurs : la création du ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, la constitution du comité de négociation des femmes avec les parlementaires de la 46^{ème} législature et enfin la formation d'une structure unitaire. [6]

La décision du gouvernement d'alors de mettre en place en 1994 un mécanisme au niveau de la plus haute sphère de l'Etat pour adresser la problématique des femmes, est une réponse aux revendications des organisations féministes. Le 8 mars 1991 répondant à l'appel de la SOFA, plusieurs milliers de femmes ont manifesté dans les rues de Port-au-Prince pour exiger la création d'un ministère à la condition féminine devant garantir la prise en compte systématique des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes lors de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et programmes de développement. Pendant le coup d'état en 1993, dans le cadre d'une rencontre avec les autorités légitimes haïtiennes à Washington, les féministes ont réitéré cette demande en exposant un argumentaire solide justifiant le bien fondé de ce mécanisme pour Haïti.

A bien analyser, cette revendication participe de la conviction des féministes de la nécessité de responsabiliser leur gouvernement dans la construction d'une société fondée sur l'Egalité entre les femmes et les hommes. Un principe qui doit faire partie intégrante de toute politique publique. Cette vision s'est matérialisée par des initiatives prises par la première administration de ce ministère pour fournir un service de proximité de qualité aux femmes. Tel qu'énoncé dans la première loi organique du Ministère, celui-ci devait avoir une représentation dans chacune des Collectivités Territoriales de la Commune.

Du côté des organisations féministes et de femmes, nous assistons parallèlement à un effort de réaliser et de mener des actions conjointes. Sous l'impulsion de Enfo Fanm, les organisations féministes ont mené un plaidoyer auprès des parlementaires de la 46^{ème} législature, qui a abouti, le 3 avril 1996, à la ratification par le parlement haïtien de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes, connue sous le titre de "CONVENTION DE BELÉM DO PARÁ". Cet instrument légal a toute son importance dans un pays où les organisations féministes se trouvent confrontées à d'énormes difficultés liées au vide juridique dans le cadre du travail d'accompagnement légal aux femmes victimes de violence. Il est d'autant plus important que la Constitution de 1987 en son article 276.2 stipule que les conventions ratifiées par Haïti, font partie de la Législation du Pays et abrogent toutes les Lois qui leur sont contraires.

Plus tard en 1997, sous l'initiative de Kay Fanm, plus d'une centaine d'organisations de femmes ont participé à la mise en place du premier tribunal symbolique contre les violences faites aux femmes. Les recommandations issues de ce tribunal vont servir de réacteur à la mise en place d'un comité de suivi regroupant plusieurs associations féministes et de femmes qui se transformera par la suite en un comité de négociation des femmes avec les parlementaires. Les thèmes de travail retenus par ce comité s'articulaient autour de la criminalisation du viol, la dépénalisation de l'avortement et de l'adultère, la révision du statut des conditions de travail du personnel domestique. Ces négociations ont abouti en septembre 1998 à trois propositions de loi qui visent notamment les modifications des articles 215-216 de la loi No 7 du code civil relatifs au divorce, de certains aspects du code pénal ayant trait au viol et autres agressions sexuelles, à l'avortement et à l'adultère, la modification de l'article 257 du code du travail, concernant le statut et les droits des travailleurs et travailleuses domestiques.

En novembre 1999, à défaut de parlement, le comité a changé de stratégie. Les membres du comité ont engagé une discussion avec le Premier Ministre d'alors (Jacques Édouard Alexis) et d'autres ministres concernés, autour de l'extension de l'autorisation de la délivrance du certificat médical à tout médecin patenté. Ces discussions ont résulté en la publication d'une circulaire devant porter les juges à accepter les certificats médicaux émis par des médecins du secteur privé.

Cette disposition constitue une grande avancée pour le mouvement féministe dans la lutte contre les violences sexospécifiques. Les femmes de tout le pays peuvent désormais détenir le premier document écrit à caractère médico-légal que requiert une victime de violences. Elles peuvent réunir cet élément de preuve qu'est le certificat médical et qui demeure l'élément pivot d'une démarche judiciaire ultérieure.

Il est intéressant de souligner qu'historiquement en Haïti, c'est la première fois qu'un nombre aussi important de femmes (161) étaient élues lors des élections de 2000 alors qu'elles étaient deux mille trente sept (2037) candidates. Cet intérêt des femmes à occuper des postes politiques et exiger leur acceptation par la société dans un rôle différent de celui qui leur est assigné traditionnellement est dans une grande mesure le résultat d'un travail d'éducation et de plaidoyer des organisations de femmes, notamment Fanm Yo La, auprès des partis politiques et de la population haïtienne en général.

La mise en place d'une coordination nationale de la Marche Mondiale des femmes 2000 contre les violences sexospécifiques et la pauvreté des femmes, qui a réuni 53 organisations de femmes sur tout le territoire, participe également de l'effort pour mener des actions de mobilisation et de sensibilisation collectives contre l'impunité et la féminisation de la pauvreté.

Ces mouvements ont conduit, entre autres, à une appropriation de l'espace public, notamment l'utilisation des places publiques, particulièrement celle que les femmes ont baptisé « Place Catherine Flon » au Champ-de-Mars, en hommage à la co-fondatrice de la nation haïtienne. Ce geste traduisait la détermination du mouvement féministe haïtien à sortir nos héroïnes de l'invisibilité dans laquelle les confinent les historiens en général. Les féministes voulaient, par cet acte, valoriser le travail des femmes et leur contribution dans la construction de la nation.

L'ensemble des actions concertées va déboucher sur une structure unitaire dont la principale vocation sera de faire du plaidoyer autour de la cause et de la défense des droits des femmes. Il s'agit de la Coordination Nationale de Plaidoyer pour la défense des droits des femmes (CONAP), créée officiellement le 3 avril 2003, dont les actions seront développées dans la troisième partie du texte.

Tout compte fait cette deuxième période peut être considérée, tant par des acquis obtenus que par la crédibilité et la sympathie que lui témoigne la société haïtienne, comme un des moments historiques les plus forts de la vie du mouvement féministe durant cette période.

2002 à 2012 : Le principe du quota institué

L'institution du principe de quota de 30% dans la loi électorale de 2006 constitue l'une des plus grandes avancées du mouvement féministe durant cette période, en ce sens qu'elle introduit une dimension politique formelle de la lutte féministe en Haïti. Nous disons formelle puisqu'il est bien connu que le mouvement féministe est éminemment politique, de par la lutte qu'il mène pour renverser le système patriarcal et transformer économiquement, politiquement, socialement et culturellement les conditions de vie des femmes. Il s'oppose à toutes formes d'autoritarisme.

Il n'est pas étonnant, d'ailleurs, d'observer l'offensive du mouvement féministe haïtien à travers la CONAP contre les dérives du pouvoir d'alors, qui voulait s'attaquer aux valeurs républicaines. Ce pouvoir posait des actes répréhensibles et révoltants qui interpellaient le secteur progressiste, démocratique et populaire haïtien. Toutes personnes ou institutions jugées nuisibles par le pouvoir étaient farouchement persécutées ou victimes d'agressions, d'intimidations : incendie de locaux de partis politiques, de bibliothèques, agressions physiques contre le recteur de l'université d'État d'Haïti, intimidations des mouvements sociaux, etc. Le mouvement féministe a été le premier à décréter ce gouvernement hors la loi.

Les féministes ont dénoncé avec la même véhémence qu'elles l'ont fait contre les militaires putschistes (coup d'état 1991-1994) les pratiques des gangs armés, notamment durant la période de l'opération BAGDAD [7] en 2004, lorsqu'encore une fois les corps des femmes et des filles étaient considérés comme territoire de guerre.

La CONAP a profité de la mise en place du gouvernement de transition au départ du Président Aristide en février 2004 pour introduire de nouveau au MCFDF les dossiers suspendus à date en raison de la conjoncture. Il s'agit plus précisément des lois portant sur les agressions sexuelles, les travailleurs et travailleuses domestiques et la paternité responsable.

En août 2005, le MCFDF a publié un décret-loi criminalisant le viol. La publication de ce décret correspond à l'aboutissement d'une revendication du mouvement féministe qui exige une harmonisation des lois nationales avec les conventions internationales ratifiées par Haïti. Alors que la Convention de Belem Do Para contient tout un ensemble de dispositions par rapport au viol, le code pénal continuait de le traiter comme une atteinte à la pudeur.

L'établissement d'un principe de quota de 30% dans la loi électorale de 2006 suite aux actions de plaidoyer menées par le MCFDF conjointement avec les associations travaillant spécifiquement sur l'axe « participation politique des femmes » auprès du Conseil Electoral Provisoire participe des efforts visant à inciter la participation des femmes aux postes décisionnels. Les résultats des élections de 2006 en témoignent. Le parlement compte 8 femmes respectivement quatre au sénat et quatre à la Chambre des députés tandis qu'au niveau des Collectivités Territoriales, quatre cents (400) élues ont été enregistrées.

Le MCFDF a aussi soumis au Parlement plusieurs projets de loi dont celles relatives aux travailleuses domestiques et la paternité responsable qui ont été votées mais qui ne sont toujours pas promulguées par l'exécutif.

La sensibilisation conduite par la CONAP autour du billboard publicitaire présentant les fesses d'une femme pour promouvoir une marque de bière a suscité un grand débat dans la société haïtienne qui jusque-là considérait ces affiches publicitaires anodines. Le message des féministes était clair : Non à la marchandisation du corps des femmes !

La lutte menée par la CONAP pour dénoncer le viol individuel et collectif perpétré sur plusieurs jeunes femmes et fillettes en Haïti par les soldats du contingent sri-lankais de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) a contraint l'ONU à reconnaître les faits à partir d'un document bien ficelé préparé à cet effet et à rapatrier ces soldats, même si le mouvement féministe haïtien continue d'exiger justice et réparation pour ces femmes victimes de viol.

Parallèlement, à la CONAP, dont le champ d'action couvre plusieurs aspects de la lutte du mouvement féministe, il est important de signaler la mise en place d'une structure mixte regroupant les représentantes de l'Etat, des institutions internationales, des ONGs et des associations féministes impliquées dans la lutte contre les violences sexo-spécifiques et dénommée Concertation Nationale contre les Violences faites aux Femmes. Le mérite de ce mécanisme réside dans sa capacité à réunir en un seul lieu différents partenaires travaillant sur les violences basées sur le sexe en vue d'harmoniser les

outils (fiche unique pour documenter les cas de violence de genre, certificat médical ...) et de s'assurer de la cohérence des interventions dans la perspective d'une prise en charge et d'un accompagnement efficace des victimes.

L'avant projet de loi cadre sur les violences faites aux femmes préparé par le MCFDF s'inscrit dans cette perspective.

L'introduction d'un cours « études de genre » à l'université Quisqueya en été 2011 marque aussi un tournant particulièrement intéressant dans l'histoire du mouvement féministe en Haïti. Il est vrai que les organisations féministes servaient quelque fois de laboratoires à certaines étudiantes en sciences humaines et sciences sociales dans le cadre de leurs travaux de recherche sur les femmes, mais un cours formel n'a jamais à date été institué.

L'institutionnalisation de ce cours est venue légitimer le travail des féministes. Le féminisme haïtien, en plus d'être un mouvement revendicatif, contestataire s'impose aussi, alors, dans le monde scientifique. Ce faisant, les revendications des femmes portant sur leur participation politique s'étendent également à leur participation au monde des idées, de la science et à la construction d'un projet intellectuel. Il est trop tôt pour mesurer l'impact de ce cours dans la société. Il est incontestable qu'il contribuera à la transformation des pratiques et à la formulation d'une vision différente de la société.

Il est important de souligner que l'aspect économique, « empowerment » des femmes, n'a pas été négligé. La mise en valeur de cet aspect découle des réflexions des féministes autour de la participation active des femmes au procès de production. Une nette amélioration dans la qualité de production artisanale des femmes est remarquée au cours de cette période, notamment dans la foire annuelle organisée à cet effet. Ce qui laisse supposer aussi une augmentation du revenu des femmes. Cet esprit d'entrepreneuriat développé par les femmes est imputable entre autres aux actions de la fondation Femme et Démocratie. Il s'agit d'une avancée pour le mouvement des femmes en ce sens que cette nouvelle approche représente une alternative aux programmes de micro crédit qui maintiennent les femmes, particulièrement les plus vulnérables, dans le cercle vicieux de la pauvreté.

L'ensemble des initiatives pertinentes prises durant cette période témoigne de la vivacité du mouvement qui, malheureusement s'est vu amputé de trois de ses principales figures lors du terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010. Il s'agit en l'occurrence de Anne Marie Coriolan membre fondatrice de la Solidarite Fanm Ayisyèn (SOFA), Magalie Marcelin et Miriam Merlet respectivement fondatrice de Kay Fanm et dirigeante de Enfo Fanm, toutes deux fondatrices de la Coordination Nationale de Plaidoyer pour les Droits des Femmes CONAP. Ces trois femmes féministes, grâce à leur engagement, leur conviction et leur détermination ont concouru à la floraison des lilas dont le parfum continue de nous enivrer.

Conclusion et perspectives

Les faits relatés ci-dessus montrent que diverses stratégies ont été définies et mises en oeuvre par le mouvement féministe haïtien, durant ces 25 dernières années, suivant la nature des gouvernements qui ont assuré la gestion de l'Etat. Durant la période du Coup d'Etat militaire de 1991, les féministes ont dénoncé et résisté, et elles ont continué à le faire lorsqu'elles ont constaté la dérive du pouvoir en 2002. En revanche entre 1996 et 2000, elles ont proposé, suggéré, recommandé. Naturellement les formes de luttes ont aussi varié. Le plaidoyer a été la forme privilégiée pour formuler les propositions et les recommandations même s'il était soutenu de temps en temps par des manifestations de rues.

De ce qui précède, nous pouvons tirer deux enseignements. Le premier : les revendications que porte le mouvement féministe haïtien, tout en étant spécifiques, sont ancrées dans une lutte plus globale. Celle consistant à changer l'Etat, c'est-à-dire à instaurer un État capable de garantir le bien être des citoyennes et des citoyens et de préserver la souveraineté nationale. Le deuxième découle du premier. Il s'est avéré que l'existence d'un espace et d'un gouvernement démocratique est fondamentale dans un combat pour assurer des conquêtes. Il n'est pas surprenant que c'est dans cet intervalle (1994-2002) que s'observent progressivement les acquis les plus significatifs du mouvement féministe haïtien.

La question qu'il convient de se poser aujourd'hui est la suivante : comment le mouvement féministe haïtien doit-il se positionner par rapport au gouvernement actuel, qui marque le début d'un nouveau règne, et dont certains signaux laissent entrevoir une tendance à l'autoritarisme et au retour à un système ancien non respectueux des valeurs républicaines ? Il est évident que le mouvement est traversé par différents courants idéologiques. Pendant cette dernière décennie, en dépit de cette diversité, des structures unitaires se sont mises en place pour conduire des actions communes de plaidoyer sur divers domaines.

Le contexte politique qui se dessine ne risque-t-il pas de faire apparaître un clivage principalement entre deux tendances : celle d'orientation réformiste qui, pour aboutir à l'égalité des droits, n'hésite pas à collaborer avec les structures de l'État, quelle que soit la nature de celui-ci, ou encore mener des actions de lobbying ; et celle d'orientation révolutionnaire qui, en revanche, vise la totale libération des femmes et des hommes, mais refuse tout compromis avec un pouvoir qui se positionne idéologiquement à droite, voire à l'extrême droite.

Le mouvement féministe atteint-il un degré de maturité qui nous permettrait de trouver, toutes ensemble, la meilleure stratégie, de sorte que cette pluralité qui caractérise le mouvement féministe constitue pour nous une force, pour mieux combattre le patriarcat ? La création d'alliances avec d'autres secteurs des mouvements sociaux et politiques semble être une piste intéressante à explorer, mais une fois de plus la vigilance est de rigueur pour s'assurer de l'autonomie du

mouvement féministe et éviter son instrumentalisation, particulièrement par rapport aux féministes qui optent pour la double militance. A date, le mouvement féministe, attaché à son autonomie n'a jamais soutenu aucun parti politique, ni le projet d'aucun parti, ni aucune personnalité politique.

L'autonomie du mouvement féministe concerne aussi les sources de financement de ses actions et de ses activités. Depuis plus d'une décennie, à coté des initiatives de plaidoyer, plusieurs organisations féministes haïtiennes, pour combler le vide de l'Etat en matière de services, notamment dans les domaines de la santé et des violences faites aux femmes, développent une stratégie de solidarité qui se matérialise à travers la mise en place des centres de santé ou encore des centres d'accueil et d'hébergement pour venir en aide aux victimes de violences sexo-spécifiques. De telles actions requièrent du financement. Or, l'Etat haïtien à la place duquel, elles agissent, ne les subventionne pas. Cette situation les contraint à passer la majeure partie de leur temps à monter des dossiers pour répondre aux appels à proposition dans le cadre de la recherche de financement et à investir beaucoup dans l'administration pour s'assurer de la bonne gestion des fonds. Comment faire en sorte que cette situation ne les mène pas à perdre le cap en regard de leurs objectifs, à baisser la garde par rapport aux grands modèles de société qui sont proposés ?

Il est important de souligner enfin le renouvellement du mouvement féministe haïtien qui constitue un enjeu de taille. Certes, dans plusieurs communes du pays, des jeunes paysannes militent au sein des organisations de femmes ou féministes. Avec détermination, elles assument des responsabilités et montrent un certain dynamisme ainsi qu'un esprit d'engagement. Ce qui tend à régénérer le leadership du mouvement en milieu paysan. Sauf, bien sur, si les orientations fondées sur l'assistanat et les logiques de projet l'emportent sur les quêtes de transformations socio politiques. Dans les villes, des étudiantes se montrent très ouvertes par rapport au féminisme. Elles expriment clairement leur position en faveur des grandes questions inhérentes à ce mouvement, notamment l'avortement. Ce qui laisse supposer une prédisposition à s'engager dans la lutte contre le patriarcat. Toutefois, il est aussi observé la présence de jeunes femmes qui revendiquent une appartenance à l'université, s'affirment féministes, mais leurs démarches sont réduites à une critique, en cercle plutôt fermé, du mouvement. Dans ce milieu, on pointe du doigt un « courant féministe spécifique haïtien » dénommé « féminisme de service ». Ce prétendu courant serait caractérisé par des actions de solidarité conduites par des associations féministes en faveur des femmes. Pourrait-on inscrire cette attitude dans une mouvance plus globale et mondiale de post féminisme où des jeunes femmes remettent radicalement en question le féminisme ? Le tout est de savoir si cette remise en question concerne les fondamentaux du féminisme, ou ses pratiques. Du point de vue de l'épanouissement du mouvement, cette démarche est-elle productive ou stérile pour le mouvement ?

Les temps changent. Le féminisme haïtien des 25 dernières années a certainement besoin de s'adapter et de s'actualiser. La création d'espace de réflexion, d'éducation et de transmission de savoir, de savoir faire et d'expériences entre les femmes de plusieurs générations, de plusieurs milieux et de plusieurs couches sociales reste aujourd'hui une des meilleures stratégies devant garantir une appropriation continue des idéaux féministes et éventuellement un remodelage du mouvement.

*Linguiste, Féministe

[1] Deux entretiens réalisés respectivement les 23 et le 24 avril 2012 avec Madame Lisa Francois, dirigeante de Fanm Yo La et Madame Daniele St Lot, une responsable de Femme et Démocratie.

[2] Cf. Renée Fregosi 2012 « transition démocratique en Amérique latine » Version française de l'article en espagnol pour le Diccionario de Ciencia Política. Chile, Universidad de Concepción.

[3] Jesi Chancy-Manigat et Marie Frantz Joachim, 2006. « Témoignage politique de la CONAP au forum citoyen »

[4] Front Révolutionnaire pour l'Avancement et le Progrès d'Haïti

[5] Cette liste n'est pas exhaustive. Ces organisations sont citées à titre indicatif. Il existe en effet des organisations de femmes régionales telles « Fanm Deside » dans le département du Sud est et « Asosiyasyon Fanm Soley d'Ayiti » (AFASDA) dans celui du Nord.

[6] Carole Charles, 2008. « Pour la Cause de Femmes, Avançons ! » Coordination Nationale de Plaidoyer pour les droits des femmes (CONAP)

[7] Règne de terreur du banditisme politique ayant fait un long cortège de morts, de kidnappées, de femmes violées, de personnes rançonnées, de commerçants ruinés.